

Recours au Règlement

M. Waddell: Un enfant de cinq ans ne s'y laisserait pas prendre, madame le Président.

Des voix: Oh, oh!

M. Waddell: Je prétends, madame le Président . . .

Mme le Président: A l'ordre. Je m'attends à la même chose que les députés mais je dois au moins attendre que le député ait prononcé quelques phrases pour savoir s'il a bel et bien un rappel au règlement se rapportant aux affaires courantes.

M. Waddell: Là où je veux en venir, madame le Président, c'est que vous ne devriez tout simplement pas donner la parole aux députés et continuer.

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: Je remercie le député de ce conseil, mais je ne peux pas le suivre.

● (2150)

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, j'espère que le secrétaire parlementaire va user de discernement. Je suis au plus haut point désireux d'entendre l'explication contextuelle du retard mis à répondre à une question que j'ai inscrite au *Feuilleton* le 6 octobre.

Une voix: Sommes-nous aux Communes britanniques?

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Nous ne sommes pas de toute façon aux Communes britanniques. En octobre, j'ai demandé certains extraits des comptes publics concernant les dépenses d'amélioration des aéroports et les frais d'équipement. Le secrétaire parlementaire saura, bien sûr—il me semble qu'il n'écoute pas, alors je vais attendre—que j'ai pris la parole à diverses reprises pour me renseigner au sujet de l'installation d'appareils de radar à l'aéroport international de Victoria. Je suis assez curieux de savoir combien d'installations de radar il y a eu depuis que j'ai commencé à poser mes questions il y a quatre ans environ, et à quel type d'aéroports. Je suis curieux de le voir tourner autour du pot et de l'entendre m'expliquer que la chose est plus complexe que la question ne le donne à entendre.

J'ai inscrit une seconde question au *Feuilleton* le 7 octobre. Je la croyais très simple. Elle concernait l'honorable sénateur Perrault, et demandait à savoir s'il avait droit à du personnel exclu, et, dans l'affirmative, à combien de personnes. Je suppose qu'après cinq mois et demi, s'il n'emploie pas de personnel exclu, la chose aurait pu se savoir. S'il est autorisé à avoir du personnel exclu, comme certains ministres, il aurait été possible en cinq mois et demi de dire quels postes ont été remplis, quelle était la définition de chacun, les qualifications exigées et le traitement qui lui est attaché. Je m'estime en droit de m'inquiéter d'un pareil retard à répondre à ces questions.

Les deux autres questions sont inscrites au *Feuilleton* depuis moins longtemps, mais elles sont importantes. Elles demandent elles aussi des extraits des comptes publics ou des prévisions budgétaires. Elles concernent la garde côtière.

Comme d'autres députés ont pris la parole pour le mentionner, nous posons des questions pour obtenir des réponses. Lorsque la réponse arrive, elle comporte parfois des renseignements périmés. J'estime que nous avons raison de nous plaindre de ces retards de ce côté-ci de la Chambre.

Ma question qui est au *Feuilleton* depuis un mois porte sur des chiffres que les fonctionnaires peuvent puiser dans les documents concernés. Je sais d'expérience que les questions

inscrites au *Feuilleton* passent en première priorité chez les fonctionnaires. C'est la première chose que le fonctionnaire reçoit sur son bureau chaque matin. Il doit s'en acquitter avec diligence et la faire passer au ministre, par l'intermédiaire de son sous-secrétaire. Je n'arrive pas à comprendre la longueur des retards que nous subissons au Parlement.

M. Neil: Madame le Président, mon rappel au Règlement a trait à une question que j'ai fait inscrire au *Feuilleton* il y a dix mois environ, en juin de l'année dernière.

Des voix: C'est honteux!

M. Neil: Il s'agissait d'une question assez simple adressée à Statistique Canada. Je voulais savoir combien d'enquêtes de cet organisme avaient exigé un contact personnel entre un employé et un particulier ou un chef de ménage; je voulais savoir également combien d'employés à plein temps et à temps partiel étaient inscrits sur la liste de paye dans chaque province.

J'ai fait inscrire cette question au *Feuilleton* parce que j'ai reçu une lettre d'un de mes électeurs qui, peu après avoir produit sa déclaration d'impôt, avait reçu la visite d'un de ses voisins qui lui apprit qu'il était employé à temps partiel de Statistique Canada et lui posa à ce titre des questions touchant son revenu personnel et ses dépenses. Mon correspondant trouva plutôt impertinent de la part d'un de ses voisins de poser ces questions personnelles, surtout qu'il venait à peine de produire sa déclaration d'impôt et que le gouvernement avait en sa possession ces renseignements. D'ici peu, ce contribuable produira sa déclaration d'impôt pour l'année 1980. Je suppose qu'un de ses voisins lui rendra peut-être visite à nouveau pour lui poser de semblables questions.

Ma question est assez simple. Elle s'adresse à Statistique Canada. Comme il s'agit de l'organisme qui concerne la statistique, il devrait certes avoir eu le temps de poser le problème à ses ordinateurs dans ce délai de dix mois ou de faire le nécessaire pour en obtenir les renseignements que je demandais dans ma question.

M. Taylor: Madame le Président, ce n'est pas la première fois que je demande au secrétaire parlementaire ce qu'il advient de la question n° 681 qui est au *Feuilleton* depuis 11 mois et deux jours. Je ne peux comprendre pourquoi la réponse tarde tant puisqu'à ma connaissance, Parcs Canada dispose d'un personnel assez nombreux. Je pose cette question parce que le parc national de Banff se trouve dans ma circonscription. Beaucoup de mes électeurs se demandent pourquoi tant d'études sont menées sans que rien de concret n'en découle. J'ai donc demandé une liste des études qui ont été faites entre 1974 et 1979, ainsi que le sujet de ces études et si elles ont été confiées à des employés de Parcs Canada ou à des experts de l'extérieur. Il n'est guère difficile de répondre à cette question. Selon toute probabilité, ces études sont toutes terminées. Il suffit donc de les passer en revue pour noter les quelques renseignements que la population de Banff est en droit de connaître. Je ne pense pas que le gouvernement cherche à dissimuler ces renseignements. A un moment donné, j'ai demandé au secrétaire parlementaire pourquoi je n'obtenais pas de réponse. Il a dit qu'il ferait de son mieux, mais je ne peux vraiment pas comprendre ce qui retarde tant Parcs Canada.